

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-1 du 3 Janvier 1983

chargeant le Camarade Amidou BABA-MOUSSA,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI,
Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique pour compter du 3 Janvier
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DE C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 3 Janvier 1983, le Camarade Amidou BABA-MOUSSA,
Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du
Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant
l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Janvier 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC-4 PRFB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MIP-MPSAE 6 PPC 2 SGG 4
autres Ministères 18 DFE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNR-EASIEP 4 BCP 1 Préfets 6 IODEP 1